



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 24 MAI 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la
salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 24 mai 2022 à 19 h.

Sont présents : Monsieur le conseiller Raynald Houde
 Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
 Monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon
 Madame la conseillère Josée Lampron

Sont absents : Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et greffier, Marcel Grenier
 Monsieur le directeur des Services techniques et directeur
 général adjoint, Martin Careau
 Madame l'assistante-greffière par intérim, Mélanie Côté

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Nouveaux emprunts temporaires

4.2 Signature d'un contrat de travail : Cadres intermédiaires

4.3 Office municipal d'habitation : Programme de supplément au loyer - Place du
Geai bleu

4.4 Dépôt de la liste des engagements financiers

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Demande de permis d'enseigne : 3908, route de Fossambault

5.2 Demande de permis de construction : 300-4733, route de Fossambault

5.3 Demande d'autorisation : Modification des travaux à l'entrée du Comptoir des
aubaines

5.4 Inventaires fauniques par la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier
(CBJC) : Terrains appartenant à la Ville

5.5 Imposition d'une réserve pour fins publiques : Partie de lot 6 387 018

5.6 Imposition d'une réserve pour fins publiques : Partie de lot 6 387 019

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Octroi d'un contrat par appel d'offres public pour la surveillance des travaux
de mise à niveau de l'usine de production d'eau potable Duchesnay

6.2 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour l'acquisition d'une
caméra à la Division hygiène du milieu

7. PARCS ET BÂTIMENTS

7.1 Autorisation d'embauche pour personnel occasionnel : Employée à la Division
Parcs et bâtiments



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 8.1 Amendement à la résolution 26-2022 : Subvention 2022 à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Identification des fonctionnaires désignés : Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
- 9.2 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour le remplacement et mise à niveau de l'ameublement de bureau
- 9.3 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 105 700 \$) pour l'acquisition d'un bateau de sauvetage

10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 1587-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 122 000 \$ pour l'acquisition d'un système usagé de sonorisation et d'éclairage
- 10.2 Autoriser la création d'un nouveau poste et les démarches d'embauche : Préposé à la bibliothèque Anne-Hébert - poste étudiant
- 10.3 Autorisation de travaux : Projet de mobilier urbain Maison des Jeunes
- 10.4 Autorisation d'une demande de subvention : Entente de développement culturel pour l'activité cinéma plein air
- 10.5 Octroi de contrats de gré à gré (25 000 \$ à 105 700 \$) pour la réfection du terrain de balle
- 10.6 Autorisation de signature : Entente intermunicipale avec la Ville de Pont-Rouge pour les sports de glace
- 10.7 Autorisation de paiement : Affiliation à l'Association régionale de soccer de Québec

11. TRANSPORT

- 11.1 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 1588-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 365 000 \$ pour la rénovation de la toiture du garage municipal ainsi que l'acquisition et l'installation d'un abri dôme
- 11.2 Autorisation : Embauche d'un journalier spécialisé régulier
- 11.3 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 105 700 \$) pour l'achat de deux camionnettes pour le Service des travaux publics
- 11.4 Octroi d'un contrat par appel d'offres public (105 700 \$ et plus) pour l'acquisition d'une souffleuse à neige détachable neuve pour chargeuse sur roues
- 11.5 Autoriser le paiement numéro 7 : Prolongement de l'avenue des Catherine
- 11.6 Octroi d'un mandat de services professionnels de gré à gré (25 000 \$ à 105 700 \$) pour la construction d'une nouvelle intersection sur la route de la Jacques-Cartier
- 11.7 Adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 150 000 \$ pour la réfection d'une section de la route des Érables
- 11.8 Amendement d'une entente de collaboration avec le ministère des Transports du Québec : Réfection du pont P-06081

12. AUTRES SUJETS

- 12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, la séance du mardi 24 mai 2022 est ouverte.

223-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Raynald Houde
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

224-2022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Raynald Houde
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 mai 2022 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

225-2022 NOUVEAUX EMPRUNTS TEMPORAIRES

ATTENDU que les règlements suivants autorisent le conseil à dépenser les sommes n'excédant pas celles identifiées pour chacun d'eux soit : règlement 1556-2021 – 90 000 \$; règlement 1559-2021 – 700 000 \$; règlement 1566-2022 – 1 120 000 \$; règlement 1567-2022 – 325 000 \$; règlement 1570-2022 – 310 000 \$; règlement 1572-2022 – 370 000 \$; règlement 1573-2022 – 100 000 \$; règlement 1575-2022 – 385 000 \$; règlement 1581-2022 – 175 000 \$; règlement 1582-2022 – 222 000 \$ et le règlement 1586-2022 – 600 000 \$;

ATTENDU l'entrée en vigueur des règlements numéro 1556-2021, 1559-2021, 1566-2022, 1567-2022, 1570-2022, 1572-2022, 1573-2022, 1575-2022, 1581-2022, 1582-2022 et 1586-2022;

ATTENDU que le financement à long terme de ces emprunts sera effectué ultérieurement;

ATTENDU que l'article 567.2 de *la Loi sur les cités et villes* permet au conseil de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt sans autorisation préalable du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 18 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et madame la trésorière Julie Cloutier à contracter des emprunts avec la Caisse Populaire Saint-Raymond-Sainte-Catherine pour les sommes n'excédant pas celles identifiées pour chacun d'eux soit : règlement 1556-2021 – 90 000 \$; règlement 1559-2021 – 700 000 \$; règlement 1566-2022 – 1 120 000 \$; règlement 1567-2022 – 325 000 \$; règlement 1570-2022 – 310 000 \$; règlement 1572-2022 – 370 000 \$; règlement 1573-2022 – 100 000 \$; règlement 1575-2022 – 385 000 \$; règlement 1581-2022 – 175 000 \$; règlement 1582-2022 – 222 000 \$ et le règlement 1586-2022 – 600 000 \$, et ce, en attendant le financement à long terme des dépenses décrétées par lesdits règlements.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le maire, monsieur Pierre Dolbec, ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant, ainsi que la trésorière, madame Julie Cloutier ou en son absence ou incapacité d'agir, madame l'assistante-trésorière, Émilie Juneau à signer les billets.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

226-2022

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL : CADRES INTERMÉDIAIRES

ATTENDU l'entente de principe intervenue avec les cadres intermédiaires pour le renouvellement de leur contrat de travail;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de modifier les titres des postes selon les recommandations suivantes : chef de division Hygiène du milieu pour contremaître Aqueduc – Égouts; chef de division Transport pour contremaître Transport; technicien en loisir pour coordonnateur Loisirs et Vie communautaire; et chef de division Parcs et bâtiments pour contremaître Parcs et bâtiments;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, en date du 12 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon

ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à procéder à la signature du contrat de travail, déposé aux membres du conseil, avec les cadres intermédiaires, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Le contrat prévoit l'indexation des échelles salariales comme suit :

2021 : 2,00 %
2022 : 2,75 %
2023 : 4,20 %
2024 : 2,00 % ou IPC plafonné à 3 %
2025 : 2,00 % ou IPC plafonné à 3 %.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de modifier les titres des postes suivants : chef de division Hygiène du milieu pour contremaître Aqueduc – Égouts; chef de division Transport pour contremaître Transport; technicien en loisir pour coordonnateur Loisirs et Vie communautaire; et chef de division Parcs et bâtiments pour contremaître Parcs et bâtiments.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser l'appropriation d'un montant de 27 362,57 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour combler la nouvelle rémunération non prévue au budget 2022, principalement pour le rattrapage et les primes.

ADOPTÉE

227-2022

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION : PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER - PLACE DU GEAI BLEU

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier participe au Programme de supplément au loyer (PSLP) en collaboration avec Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (OMHGP) pour Place du Geai Bleu;

ATTENDU que les listes d'attente de l'OMHGP sont épuisées et que les nouvelles demandes de logement sont faites par des personnes à faible revenu;

ATTENDU que l'OMHGP a obtenu trois unités supplémentaires à Place du Geai Bleu dans le cadre du Programme de supplément au loyer (PSLP);

ATTENDU la demande de madame Lyne Juneau, directrice générale de l'OMHGP, en date du 2 mai 2022;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 19 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Raynald Houde

ET RÉSOLU d'approuver l'obtention par l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf de trois unités supplémentaires à Place du Geai Bleu et confirmer, par le fait même, la participation financière de la Ville.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense estimée à 960 \$ en 2022 au poste budgétaire *Programme de supplément au loyer* (02-520- 01-960), après une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté du même montant.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier, Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame la trésorière Julie Cloutier pour la période se terminant le 18 mai 2022, laquelle comprend 136 commandes au montant de 204 471,96 \$.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

228-2022

DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 3908, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseigne déposée par madame Marie-Pier Poulin pour la propriété sise au 3908, route de Fossambault, en date du 26 avril 2022;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 90-C, est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères des projets commerciaux prévus à l'extérieur des secteurs illustrés à l'annexe 1 dudit règlement;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame la directrice adjointe à l'urbanisme Rosalie Laroche auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 2 mai 2022, ainsi que les documents fournis par la requérante;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 10 mai 2022;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits;

ATTENDU le rapport de madame la directrice adjointe à l'urbanisme Rosalie Laroche, en date du 11 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de permis d'enseigne déposée par madame Marie-Pier Poulin pour la propriété sise au 3908, route de Fossambault.

ADOPTÉE

229-2022

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION : 300-4733, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis de rénovation sans agrandissement déposée par monsieur Pierre Saussure pour le local situé au 4733, route de Fossambault, local 300, en date du 6 mai 2022;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 65-C, est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères du tronçon commercial central;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame la directrice adjointe à l'urbanisme Rosalie Laroche auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 9 mai 2022, ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 10 mai 2022;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

ATTENDU qu'après discussion avec monsieur Saussure, il précise qu'une seule terrasse serait installée sur le côté de la bâtisse;

ATTENDU le rapport de madame la directrice adjointe à l'urbanisme Rosalie Laroche, en date du 11 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour l'ajout d'une terrasse temporaire, tels que déposés par monsieur Pierre Saussure pour le local situé au 4733, route de Fossambault, local 300.

ADOPTÉE

230-2022

DEMANDE D'AUTORISATION : MODIFICATION DES TRAVAUX À L'ENTRÉE DU COMPTOIR DES AUBAINES

ATTENDU que la résolution numéro 306-2021 autorisait des travaux à l'entrée du Comptoir des aubaines;

ATTENDU qu'une demande de modification de travaux a été déposée;

ATTENDU la recommandation du conseil local du patrimoine;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur de l'urbanisme et de l'occupation du territoire, Pascal Bérubé, en date du 20 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon
ET RÉSOLU d'autoriser la modification des travaux de réparation de l'entrée du Comptoir des aubaines situé au sous-sol de l'église de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier selon les plans déposés par monsieur Patrick Bouillé, directeur général de la Paroisse de La-Transfiguration-du-Seigneur.

ADOPTÉE

231-2022

INVENTAIRES FAUNIQUES PAR LA CORPORATION DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER (CBJC) : TERRAINS APPARTENANT À LA VILLE

ATTENDU que la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) souhaite réaliser un inventaire de l'herpétofaune (reptiles et amphibiens) sur les lots 5 491 025 et 4 368 994 dans le but d'acquérir des connaissances sur leur présence et leur répartition sur le territoire;

ATTENDU que les lots en question sont la propriété de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que les activités reliées à l'inventaire incluent la pose de bardeaux d'asphalte et la visite de techniciens deux fois par semaine durant le mois de juin;

ATTENDU que l'accès à ces terrains se fera à partir des voies publiques;

ATTENDU les documents déposés par madame Esther Carle-Pruneau, biologiste M. Sc de la CBJC;

ATTENDU le rapport de madame la directrice adjointe à l'urbanisme Rosalie Laroche, en date du 11 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon
ET RÉSOLU d'autoriser la CBJC à réaliser l'inventaire de l'herpétofaune et à réaliser les activités prévues sur les lots 5 491 025 et 4 368 994.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

232-2022

**IMPOSITION D'UNE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES : PARTIE DE LOT
6 387 018**

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24) et de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a le pouvoir d'imposer une réserve pour fins publiques;

ATTENDU que l'imposition d'une réserve sur une partie du lot 6 387 018, telle qu'identifiée dans la description technique de l'arpenteur-géomètre Martin Pageau établie le 11 mai 2022 sous le numéro 12345 de ses minutes et réputée faire partie de la présente résolution, est nécessaire pour des fins publiques et plus spécialement pour la construction d'une école et ses équipements accessoires afférents;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon

ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier autorise l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur la partie du lot 6 387 018 décrite dans la description technique de l'arpenteur-géomètre jointe à la présente, sachant que cette réserve est imposée pour une période minimale de deux (2) ans et que le propriétaire en titre de cette partie d'immeuble apparaît comme STA Immobilier inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la firme Lavery Avocats soit autorisée à effectuer toutes les démarches nécessaires au nom de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'imposition de cet avis de réserve.

ADOPTÉE

233-2022

**IMPOSITION D'UNE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES : PARTIE DE LOT
6 387 019**

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24) et de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a le pouvoir d'imposer une réserve pour fins publiques;

ATTENDU que l'imposition d'une réserve sur une partie du lot 6 387 019, telle qu'identifiée dans la description technique de l'arpenteur-géomètre Martin Pageau établie le 11 mai 2022 sous le numéro 12348 de ses minutes et réputée faire partie de la présente résolution, est nécessaire pour des fins publiques et plus spécialement pour la construction d'une école et ses équipements accessoires afférents;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon

ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier autorise l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur la partie du lot 6 387 019 décrite dans la description technique de l'arpenteur-géomètre jointe à la présente, sachant que cette réserve est imposée pour une période minimale de deux (2) ans et que le propriétaire en titre de cette partie d'immeuble apparaît comme STA Immobilier inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la firme Lavery Avocats soit autorisée à effectuer toutes les démarches nécessaires au nom de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'imposition de cet avis de réserve.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

234-2022

**OCTROI D'UN CONTRAT PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA
SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE L'USINE DE
PRODUCTION D'EAU POTABLE DUCHESNAY**

ATTENDU que la firme GBI Experts-Conseils inc. a été mandatée par la résolution numéro 464-2020 pour la préparation des plans et devis du projet de mise à niveau des installations de production d'eau potable Duchesnay;

ATTENDU que ce mandat faisait suite à un appel d'offres public;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

ATTENDU que le devis prévoyait que le mandat serait octroyé en deux parties :

1. La première partie concernait la conception des plans et devis;
2. La deuxième partie concernant la surveillance des travaux.

ATTENDU qu'il y aurait donc lieu de mandater la firme GBI Experts-Conseils inc. pour la deuxième partie du mandat, soit la surveillance des travaux selon les éléments 7.1, 7.2, 8 et 9 du bordereau de soumission;

ATTENDU que le coût de ces activités a été établi à 75 000 \$, plus taxes;

ATTENDU que les travaux devaient être exécutés à partir de l'été 2021, mais qu'ils ont été retardés d'une année;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser une indexation des coûts de surveillance des travaux de 5 %;

ATTENDU que les crédits pour ce mandat sont disponibles au règlement numéro 1542-2021 qui décrète la réalisation des travaux;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 17 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de mandater la firme GBI Experts-Conseils inc. pour la deuxième partie des travaux afin d'effectuer la surveillance du projet de mise à niveau de l'usine de production d'eau potable Duchesnay selon les éléments 7.1, 7.2, 8 et 9 du bordereau de soumission.

Le coût du mandat est établi à 78 750 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1542-2021.

ADOPTÉE

235-2022

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR L'ACQUISITION D'UNE CAMÉRA À LA DIVISION HYGIÈNE DU MILIEU

ATTENDU qu'il est nécessaire de remplacer la caméra de la Division hygiène du milieu;

ATTENDU que cette dernière est utilisée pour faire l'inspection et la vérification des conduites et des raccordements d'égout;

ATTENDU que la soumission de la compagnie Stelem est jointe;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 18 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à la compagnie Stelem pour la fourniture d'une caméra numérique modèle P542 Flexiprobe au coût de 12 225 \$, plus taxes, à la Division hygiène du milieu selon la soumission transmise par monsieur Bernard Ruel en date du 8 mai 2022.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

PARCS ET BÂTIMENTS

236-2022

**AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR PERSONNEL OCCASIONNEL :
EMPLOYÉE À LA DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS**

ATTENDU la nécessité de procéder à l'embauche d'une aide-hortultrice à la Division parcs et bâtiments du Service des travaux publics;

ATTENDU la recommandation de monsieur le directeur adjoint au Service des travaux publics Pierre Roy;

IL EST PROPOSÉ par Marc-Antoine Gagnon

ET RÉSOLU d'embaucher madame Marie-Josée Julien au poste d'aide-hortultrice à la Division parcs et bâtiments du Service des travaux publics.

La date d'embauche est fixée au 2 mai 2022.

Les conditions d'embauche apparaissent au rapport préparé par monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 17 mai 2022.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaire hortultrices* et à divers projets d'immobilisations devant être réalisés en régie interne.

ADOPTÉE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

237-2022

**AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 26-2022 : SUBVENTION 2022 À LA
FONDATION MÉDICALE DE LA JACQUES-CARTIER**

La résolution 237-2022 est amendée par le procès-verbal de correction du 30 septembre 2022 afin de remplacer le numéro de la résolution amendée 26-2022 par 58-2022.

ATTENDU que la Fondation médicale de la Jacques-Cartier et Gestion Santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, avaient, entre autres, pour mission commune de favoriser la santé et le bien-être de la population de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de favoriser l'accès à des soins de santé complets, efficaces et de qualité et de favoriser l'implantation, le maintien et l'amélioration des services de santé à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU la résolution 26-2022 qui autorise le versement en 2022 d'une subvention à la Fondation de 180 000 \$, répartie en quatre versements;

ATTENDU que la Fondation supportait Gestion Santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que, pour plusieurs raisons, la Fondation a été dissoute le 29 mars 2022;

ATTENDU que la subvention devra désormais être versée directement à Gestion Santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier afin de maintenir l'offre de santé sur le plan local. L'appui financier se traduit par une contribution visant à combler le déficit opérationnel;

ATTENDU que la somme résiduelle de la subvention à être versée est de 90 000 \$;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 19 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon

ET RÉSOLU d'amender la résolution 26-2022 afin d'indiquer que les versements résiduels prévus pour l'année 2022 puissent être versés directement à Gestion Santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date de la présente résolution.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

SÉCURITÉ PUBLIQUE

238-2022

IDENTIFICATION DES FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS : RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

Résolution 238-2022 est amendée par la résolution 349-2022 afin de changer le titre du surveillant des parcs pour Surveillant du parc canin ET ajouter le titre de Patrouilleur nautique

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal du Règlement pourvoyant à remplacer le Règlement 1479-2019 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

ATTENDU que ce règlement prévoit que la Ville peut désigner, outre les agents de la paix, tout employé municipal et autre personne pour l'application dudit règlement par résolution;

ATTENDU qu'il est nécessaire de désigner les postes des employés municipaux chargés de l'application des différentes sections du règlement;

ATTENDU le rapport de madame l'assistante-greffière par intérim, Mélanie Côté, en date du 2 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU de nommer les personnes occupant les postes suivants au sein de la Ville pour l'application du Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés :

- **Section 2.4 à 2.6 : Cannabis et tabac**
 - Responsable de la surveillance des parcs et des préposés à l'accès aux locaux
 - Directeur de l'urbanisme et de l'occupation du territoire
 - Directeur adjoint à l'urbanisme
 - Conseiller en urbanisme
 - Inspecteur en bâtiment
 - Inspecteur adjoint
- **Section 4 : Nuisances**
 - Directeur de l'urbanisme et de l'occupation du territoire
 - Directeur adjoint à l'urbanisme
 - Conseiller en urbanisme
 - Inspecteur en bâtiment
 - Inspecteur adjoint
 - Directeur adjoint au Service des travaux publics
 - Contremaitre Transport
 - Directeur du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile
- **Section 5 : Disposition de la neige**
 - Directeur adjoint au Service des travaux publics
 - Contremaitre Transport
- **Section 6 : Circulation, limites de vitesse, signalisation et stationnement**
 - Directeur adjoint au Service des travaux publics
 - Contremaitre Transport
 - Directeur du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile
- **Section 7 : Colportage et commerce itinérant**
 - Directeur de l'urbanisme et de l'occupation du territoire
 - Directeur adjoint à l'urbanisme
 - Conseiller en urbanisme
 - Inspecteur en bâtiment
 - Inspecteur adjoint
- **Section 8 : Animaux**
 - Responsable de la surveillance des parcs et des préposés à l'accès aux

La résolution numéro 238-2022 est abrogée et remplacée par la résolution numéro 319-2024.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

locaux

- Directeur de l'urbanisme et de l'occupation du territoire
- Directeur adjoint à l'urbanisme
- Conseiller en urbanisme
- Inspecteur en bâtiment
- Inspecteur adjoint

▪ **Section 9 : Système d'alarme**

- Directeur du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile
- Directeur adjoint au Service de la sécurité publique

▪ **Section 10 : Eau potable**

- Responsable de la surveillance des parcs et des préposés à l'accès aux locaux
- Directeur de l'urbanisme et de l'occupation du territoire
- Directeur adjoint à l'urbanisme
- Conseiller en urbanisme
- Inspecteur en bâtiment
- Inspecteur adjoint
- Directeur adjoint au Service des travaux publics
- Contremaitre aqueduc-égouts

IL EST DE PLUS RÉSOLU que cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 344-2019.

ADOPTÉE

239-2022

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR LE REMPLACEMENT ET MISE À NIVEAU DE L'AMEUBLEMENT DE BUREAU

ATTENDU que les bureaux de travail du Service incendie sont désuets et que depuis l'ajout de pompiers à temps plein, le service n'a pas fait l'acquisition d'ameublement de bureau pour ceux-ci;

ATTENDU que le projet a été prévu lors de l'adoption du PTI 2022 et que le Règlement numéro 1573-2022 autorisant la dépense est entré en vigueur;

ATTENDU l'offre de prix soumise par Solution M3 (mobilier de bureau) pour le remplacement et la mise à niveau de l'ameublement de bureau, en date du 26 octobre 2021, au montant de 19 779,12 \$, plus taxes;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile, Martin Lavoie, en date du 16 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat pour la fourniture de l'ameublement de bureau à Solution M3 (mobilier de bureau), pour le remplacement et la mise à niveau de l'ameublement selon l'offre de prix soumise par Solution M3 (mobilier de bureau) en date du 26 octobre 2021, au montant de 19 779,12 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement d'emprunt numéro 1573-2022.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur le directeur du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile, Martin Lavoie, à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

240-2022

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 105 700 \$) POUR L'ACQUISITION D'UN BATEAU DE SAUVETAGE

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle, tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*, et



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

que ce règlement est entré en vigueur le 13 juin 2018;

ATTENDU que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (105 700 \$) peut être octroyé de gré à gré;

ATTENDU que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

ATTENDU l'offre de prix soumise par Pomerleau Les Bateaux inc. en date du 18 mai 2022;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile, Martin Lavoie, en date du 17 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à Pomerleau Les Bateaux inc. relativement à l'acquisition d'un bateau de sauvetage selon l'offre de prix soumise par Pomerleau Les Bateaux inc., en date du 18 mai 2022 au montant de 32 436 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement d'emprunt numéro 1573-2022.

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur le directeur du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile, Martin Lavoie, à remettre en échange l'embarcation actuelle pour un prix entre 6 000 \$ et 8 000 \$, plus taxes selon l'évaluation qui sera faite par le fournisseur.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur le directeur du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile, Martin Lavoie, à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1587-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 122 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME USAGÉ DE SONORISATION ET D'ÉCLAIRAGE

L'assistante-greffière par intérim, madame Mélanie Côté, dépose et donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1587-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 122 000 \$ pour l'acquisition d'un système usagé de sonorisation et d'éclairage fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Le certificat confirme que :

- le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1587-2022 est de 6119;
- le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 623;
- le nombre de signatures apposées est de 0.

Le règlement numéro 1587-2022 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

241-2022

AUTORISER LA CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE ET LES DÉMARCHES D'EMBAUCHE : PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT - POSTE ÉTUDIANT

ATTENDU que le nombre de bénévoles à la bibliothèque Anne-Hébert diminue



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

considérablement pendant la période estivale, entraînant plusieurs périodes d'ouverture où aucun bénévole n'est disponible;

ATTENDU qu'il devient alors presque impossible d'avoir l'effectif nécessaire pour bien desservir la population;

ATTENDU que pour assurer le bon déroulement des services aux abonnés de la bibliothèque Anne-Hébert, il y a lieu de créer un nouveau poste occasionnel et de procéder à l'embauche d'un employé étudiant pour combler les besoins pendant la période estivale;

ATTENDU le rapport de madame la responsable de la bibliothèque Anne-Hébert, Mireille Bourassa, en date du 5 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser la création d'un nouveau poste occasionnel de préposé étudiant à la bibliothèque Anne-Hébert de même que de procéder à l'ouverture d'un concours externe pour combler ce poste.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaire bibliothèque* (02-702-32-141), après une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté de 4 486 \$.

ADOPTÉE

242-2022

AUTORISATION DE TRAVAUX : PROJET DE MOBILIER URBAIN MAISON DES JEUNES

ATTENDU que la directrice de la Maison des Jeunes a déposé une demande pour obtenir l'autorisation d'aménager la cour extérieure par l'achat et l'installation de mobilier urbain;

ATTENDU que le protocole d'entente pour l'occupation du bâtiment par la Maison des Jeunes stipule que la Ville met à leur disposition le bâtiment dont elle est propriétaire, situé au 16, rue Louis-Joliet, à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, et que la Maison des Jeunes doit obtenir, au préalable, l'assentiment de la Ville quant aux travaux de rénovation et d'amélioration;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Lise Langlois, en date du 17 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser la Maison des Jeunes à procéder à l'achat et à l'installation de mobilier urbain pour aménager la cour extérieure, tel que présenté dans le projet déposé par la directrice, madame Isabelle Morin.

ADOPTÉE

243-2022

AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION : ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR L'ACTIVITÉ CINÉMA PLEIN AIR

ATTENDU que l'activité Cinéma plein air est éligible au programme d'Entente de développement culturel de la MRC de La Jacques-Cartier;

ATTENDU que le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire souhaite déposer une demande de subvention à ce programme afin de diminuer les coûts de l'activité Cinéma plein air;

ATTENDU le rapport de monsieur Éric Gingras, technicien en loisirs du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 16 mai 2022

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser le dépôt du formulaire de demande d'aide financière en culture à la MRC de La Jacques-Cartier.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

IL EST DE PLUS RÉSOLU de nommer monsieur Éric Gingras, technicien en loisirs du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, comme mandataire pour la signature de la demande et pour le suivi de la subvention.

ADOPTÉE

244-2022

OCTROI DE CONTRATS DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 105 700 \$) POUR LA RÉFECTION DU TERRAIN DE BALLE

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle, tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*, et que ce règlement est entré en vigueur le 13 juin 2018;

ATTENDU que des travaux de réfection du terrain de balle ont été décrétés par le Règlement numéro 1581-2022 et que ce règlement est entré en vigueur;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'octroyer des contrats pour :

- 1) Exécuter les travaux de déblai et de transport des matériaux en place, effectuer les travaux de remblai et effectuer la pose de la tourbe;
- 2) Fournir et transporter le sable drainant et la terre végétale.

ATTENDU que les propositions datées du 20 janvier 2022 de la compagnie Excavation ETR inc. et de la compagnie André Martel et Fils inc. sont jointes;

ATTENDU que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ces contrats respectait les règles de gestion contractuelle;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 17 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Raynald Houde

ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à la compagnie Excavation ETR inc. pour l'exécution des travaux de déblai et de transport des matériaux en place, l'exécution des travaux de remblai ainsi que la pose de tourbe selon la soumission transmise par monsieur Éric Robitaille en date du 20 janvier 2022 au montant de 70 300 \$, plus taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'octroyer un contrat à la compagnie André Martel et Fils inc. pour la fourniture et le transport de sable drainant et de la terre végétale selon la soumission transmise par la compagnie en date du 20 janvier 2022 au montant de 66 912,50 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de ces dépenses au règlement numéro 1581-2022.

ADOPTÉE

245-2022

AUTORISATION DE SIGNATURE : ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE PONT-ROUGE POUR LES SPORTS DE GLACE

ATTENDU que l'entente intermunicipale avec la Ville de Pont-Rouge pour les sports de glace prendra fin le 30 juin 2022;

ATTENDU que cette entente prévoit que les résidents de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier bénéficient du même tarif que les résidents de la Ville de Pont-Rouge;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier assume directement les frais supplémentaires de non-résidence des inscriptions aux sports de glace facturés par la Ville de Pont-Rouge;

ATTENDU que chacune des parties à l'entente peut mettre fin à celle-ci, au mois de juin, si elle ne lui convient plus;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

ATTENDU la résolution de la Ville de Pont-Rouge, en date du 2 mai 2022, qui stipule que celle-ci désire conclure une nouvelle entente intermunicipale pour les sports de glace;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la Ville de Pont-Rouge désirent poursuivre la collaboration intermunicipale concernant les sports de glace par la signature d'une nouvelle entente aux mêmes conditions que l'entente 2021-2022;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Lise Langlois, en date du 17 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Raynald Houde
ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente intermunicipale avec la Ville de Pont-Rouge concernant les sports de glace, applicable à compter du 1^{er} juillet 2022.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de mandater monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer ce protocole d'entente.

ADOPTÉE

246-2022

AUTORISATION DE PAIEMENT : AFFILIATION À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER DE QUÉBEC

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'occupe de l'administration et de l'organisation des activités du Club de soccer Les Rapides qui évolue sur son territoire;

ATTENDU que le club et les joueurs sont affiliés à l'Association régionale de soccer de Québec et que des frais d'affiliation sont facturés à la Ville;

ATTENDU que, conformément au règlement numéro 1467-2019 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires, une résolution est nécessaire pour autoriser le paiement de cette facture puisqu'elle est supérieure à 4 000 \$;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Lise Langlois, en date du 17 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Raynald Houde
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de la facture numéro 24242 de l'Association régionale de soccer de Québec (ARSQ), au montant de 7 949 \$, pour l'affiliation du Club de soccer Les Rapides et des joueurs pour l'été 2022.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Cotisations à des associations et abonnements (02-701-52-494)*.

ADOPTÉE

TRANSPORT

LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1588-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 365 000 \$ POUR LA RÉNOVATION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL AINSI QUE L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN ABRIS DÔME

L'assistante-greffière par intérim, madame Mélanie Côté, dépose et donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1588-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 365 000 \$ pour la rénovation de la toiture du garage municipal ainsi que l'acquisition et l'installation d'un abri dôme fasse l'objet d'un scrutin référendaire.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

Le certificat confirme que :

- le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1588-2022 est de 6119;
- le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 623;
- le nombre de signatures apposées est de 0.

Le règlement numéro 1588-2022 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

247-2022

AUTORISATION : EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SPÉCIALISÉ RÉGULIER

ATTENDU qu'avec l'ouverture du projet de développement domiciliaire Boisé-Natura, il sera nécessaire d'ajouter des effectifs au Service des travaux publics;

ATTENDU qu'à cet effet, il y aurait lieu d'embaucher un journalier spécialisé régulier;

ATTENDU la recommandation de monsieur le directeur adjoint au Service des travaux publics Pierre Roy;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 16 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon
ET RÉSOLU d'embaucher monsieur Jean Simard au poste régulier de journalier spécialisé. Monsieur Simard est classifié à l'échelon 5 de la grille salariale en vigueur. Il passera à l'échelon 6 le 1^{er} janvier 2023. La date d'embauche à ce poste est fixée au 23 mai 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de prolonger sa période d'embauche comme journalier spécialisé occasionnel du 18 avril au 20 mai 2022.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer un addenda au contrat de travail des employés cols bleus afin d'y intégrer monsieur Simard.

ADOPTÉE

248-2022

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 105 700 \$) POUR L'ACHAT DE DEUX CAMIONNETTES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'octroyer un contrat pour l'acquisition de deux camionnettes pour le Service des travaux publics;

ATTENDU que cet achat a été décrété par le règlement numéro 1575-2022 et que ce dernier est entré en vigueur;

ATTENDU que la soumission de la compagnie Le Groupe J. D. est jointe;

ATTENDU le rapport du comité de vérification de gestion contractuelle;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 10 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à la compagnie Le Groupe J. D. pour la fourniture de deux camionnettes au Service des travaux publics pour une somme de 90 800 \$, plus taxes, telles que décrites à la soumission transmise le 10 mai 2022.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1575-2022.

ADOPTÉE

249-2022

OCTROI D'UN CONTRAT PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC (105 700 \$ ET PLUS) POUR L'ACQUISITION D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE DÉTACHABLE NEUVE POUR CHARGEUSE SUR ROUES

ATTENDU l'appel d'offres public numéro 1575-2022-01 publié le 29 mars 2022 relativement à l'acquisition d'une souffleuse à neige détachable neuve pour chargeuse sur roues;

ATTENDU que cette acquisition a été décrétée par le règlement numéro 1575-2022;

ATTENDU que ce règlement est entré en vigueur;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue;

ATTENDU le rapport d'ouverture de soumissions;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 10 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'octroyer un contrat pour la fourniture d'une souffleuse à neige neuve pour chargeuse sur roues à la compagnie J. A. Larue inc.

Le coût du contrat est établi à 218 392,71 \$, taxes incluses.

Le contrat est composé de l'avis d'appel d'offres, du devis et de la soumission déposée par la compagnie J. A. Larue inc. le 21 avril 2022.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1575-2022.

ADOPTÉE

250-2022

AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 7 : PROLONGEMENT DE L'AVENUE DES CATHERINE

ATTENDU les travaux de prolongement de l'avenue des Catherine effectués par Les entreprises PEB ltée;

ATTENDU la recommandation de paiement de monsieur Olivier Pinard, ingénieur, de la firme Génio Experts-conseils, en date du 17 mai 2022;

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 17 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 7 à la compagnie Les Entreprises PEB ltée au montant de 11 497,50 \$ (taxes incluses). Ce paiement constitue la libération de la retenue spéciale temporaire appliquée pour garantir la réalisation d'une inspection télévisée supplémentaire de la conduite d'égout.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Libération de la retenue spéciale* (55-136-00-001).

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

251-2022

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 105 700 \$) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE INTERSECTION SUR LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER

La résolution 251-2022 est amendée par la résolution 091-2023 afin d'autoriser des honoraires professionnels supplémentaires de 28 700 \$.

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle, comme prévu dans la *Loi sur les cités et villes*, et que ce règlement est entré en vigueur le 13 juin 2018;

ATTENDU que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (105 700 \$) peut être octroyé de gré à gré;

ATTENDU que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

ATTENDU que l'aménagement d'une nouvelle intersection est planifié sur la route de la Jacques-Cartier à environ 250 mètres à l'est de la rue de l'Osmonde;

ATTENDU que cette intersection permettra le raccordement du prolongement de l'avenue des Catherine et constituera un nouvel accès vers le projet de développement domiciliaire Boisé-Natura;

ATTENDU que le règlement numéro 1582-2022 est entré en vigueur et qu'il prévoit un budget en honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis du projet, la préparation des plans d'acquisition et l'évaluation des coûts;

ATTENDU qu'il y aurait donc lieu de mandater la firme CIMA+ pour procéder à ces travaux;

ATTENDU que la proposition de service transmise par messieurs Martin St-Laurent, et Marc Plamondon, ingénieurs, en date du 4 février 2022 est jointe;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 16 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU de mandater la firme CIMA+ pour la préparation des plans et devis, la préparation des plans d'acquisition et l'estimation des coûts du projet d'aménagement d'une nouvelle intersection sur la route de la Jacques-Cartier, selon les détails apparaissant à la proposition de service transmise par messieurs Martin St-Laurent, ingénieur, et Marc Plamondon, ingénieur, en date du 4 février 2022 au montant de 68 000 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1582-2022.

ADOPTÉE

252-2022

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR LA RÉFECTION D'UNE SECTION DE LA ROUTE DES ÉRABLES

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de procéder à la réfection d'une section de la route des Érables, à l'est de la rue de l'Assomption ;

ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à 150 000 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 150 000 \$ pour en financer le coût;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 9 mai 2022;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-285-2022 a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU que monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption. Il a également mentionné le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 150 000 \$ pour la réfection d'une section de la route des Érables.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1590-2022

ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de réfection d'une section de la route des Érables située à l'est de la rue l'Assomption sur une surface approximative de 3 000 mètres carrés, tels que décrits et estimés dans un document préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 4 mai 2022.

Ce document est joint au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de **150 000 \$** pour les fins du présent règlement, incluant les travaux de voirie, le contrôle qualitatif des matériaux, les plans et devis, la surveillance des travaux, les imprévus, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **150 000 \$**, sur une période de 25 ans.

ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

ARTICLE 6. CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 24 MAI 2022.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE

253-2022

**AMENDEMENT D'UNE ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE
DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : RÉFECTION DU PONT P-06081**

ATTENDU qu'une entente de collaboration a été signée avec le ministère des Transports du Québec relativement à la réfection du pont P-06081 et le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout qui sont accrochées au pont. La signature de cette entente a été autorisée par la résolution numéro 099-2022 à la séance du 28 février 2022;

ATTENDU que dans le cadre de ces travaux, Bell Canada effectuera des travaux d'enfouissement de câbles sous le trottoir de la route de Fossambault entre le pont et la rue Rouleau;

ATTENDU qu'il se trouve à cet endroit une vieille conduite d'aqueduc mise en place dans les années 1960;

ATTENDU qu'il y aurait donc lieu de procéder au remplacement de ladite conduite d'aqueduc;

ATTENDU que la Ville a obtenu une subvention pour réaliser ces travaux dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 10 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer un amendement à l'entente de collaboration signée avec le ministère des Transports du Québec pour la réfection du pont P-06081.

Cet amendement prévoira l'ajout des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la route de Fossambault, entre le pont et la rue Rouleau. Tous les coûts



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022

relatifs à ces travaux seront à la charge de la Ville.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

254-2022

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Raynald Houde
ET RÉSOLU de clore la séance du mardi 24 mai 2022.

L'assemblée est levée à 20 h 10.

ADOPTÉE

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2022**
